

Valorisation à des fins de recyclage de matériaux d'emballage (verre, métaux ferreux et non ferreux, papiers et cartons, plastiques) - Signature d'un «Contrat Programme de Durée» avec la Société ECO EMBALLAGES

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération en date du 4 mars 1996, le Conseil Municipal avait décidé du développement de la récupération du verre et des métaux ferreux contenus dans les mâchefers. Dans ce cadre, deux contrats «mono-matériaux» ont été conclus entre la Ville de Besançon et la Société ECO EMBALLAGES, l'un pour le verre, et l'autre pour l'acier : ils ont permis à la Ville de Besançon de bénéficier d'aides financières liées à ces opérations, qui constituaient une première étape dans la mise en place de dispositifs permettant un développement de la valorisation et du recyclage dans les déchets. Ces deux contrats, non renouvelables sous leur forme actuelle (l'objectif étant de recycler d'autres matériaux d'emballages, et au moins un à l'échéance des contrats), arrivent à expiration à la fin de cette année 1998.

La politique de valorisation des déchets de la Ville de Besançon a été rappelée et validée le 22 juin dernier par le Conseil Municipal dans le cadre de la délibération relative à la modernisation de l'usine d'incinération. Ainsi, concernant la valorisation «matière» à des fins de recyclage, celle-ci comprenait notamment d'une part la mise en place d'un séparateur à métaux non ferreux à l'usine d'incinération (principalement l'aluminium), et d'autre part la mise en place de moyens de collecte séparative pour les papiers, cartons et les plastiques (les modes de collecte à mettre en place dans les différents secteurs de la Ville en fonction du type d'habitat restant à définir) ; le principe de réalisation d'expérimentations dans des quartiers tests était également retenu.

Dans ce contexte, il est désormais possible d'envisager la signature d'un autre type de contrat avec la Société ECO EMBALLAGES. Ce «contrat programme de durée», qui permettra à la Ville de Besançon de bénéficier d'aides financières liées au développement des quantités de matériaux issus des déchets des Bisontins qui seront destinés au recyclage (verre, acier, aluminium, papiers cartons, plastiques) pendant les six années de durée du contrat ; en effet :

- la séparation de l'aluminium, décidée par le Conseil Municipal le 21 septembre dernier, sera opérationnelle à la fin de cette année 1998,

- pour les papiers, cartons et plastiques, des crédits sont proposés dans le cadre du projet de budget primitif 1999 du budget annexe «déchets» pour réaliser d'une part une étude visant à déterminer le mode de collecte le plus approprié en fonction du type d'habitat dans les différents secteurs de la Ville, et d'autre part des premières opérations de collecte séparative des papiers et plastiques dans des quartiers, celles-ci devant être ensuite étendues les années suivantes à tous les Bisontins.

Après avis favorable de la Commission Environnement du 24 novembre 1998, le Conseil Municipal est invité à :

- adopter le principe du développement de la collecte séparative des papiers, cartons et plastiques à des fins de recyclage ci-dessus mentionné,

- décider d'engager les opérations correspondantes dans la limite des crédits qui seront inscrits au budget annexe «déchets» à partir de 1999, et à autoriser M. le Maire à lancer la consultation pour l'étude ci-dessus mentionnée et à signer le marché à intervenir après appel d'offres, ainsi que les éventuels avenants qui pourraient s'avérer nécessaires,

- solliciter les organismes (notamment l'ADEME et le Département du Doubs) susceptibles d'apporter des aides financières pour la mise en oeuvre de ces opérations, à autoriser M. le Maire à signer les conventions à intervenir, à inscrire en recettes les sommes correspondantes et les réaffecter en dépenses,

- autoriser M. le Maire à signer un «contrat programme de durée» avec la Société ECO EMBALLAGES, pour une durée de six ans, ainsi que les avenants éventuels,

- ouvrir en recettes au compte 74 du budget annexe du secteur «déchets», à réception des notifications, les sommes qui seront ainsi attribuées à la Ville par ECO EMBALLAGES, et à les réaffecter en dépenses.

«Mme BULTOT : Une conférence de presse est prévue lundi prochain avec nos partenaires, la Société ECO EMBALLAGES et divers repreneurs. Il s'agit de finaliser, si bien sûr vous en êtes d'accord, un contrat de longue durée avec ECO EMBALLAGES. La durée de la contractualisation sera de 6 ans et portera sur 5 types de déchets : le verre, l'acier, l'aluminium, les papiers cartons et les plastiques. Donc nous nous engageons à trier ces 5 matériaux de manière à assurer un apport régulier et surtout un apport de qualité en échange de quoi ECO EMBALLAGES nous versera les diverses subventions en fonction des tonnages triés tout en assurant à chaque produit la garantie d'une filière. Nous vous demandons donc d'adopter le principe de développement de la collecte séparative des papiers, cartons et plastiques puisque pour les métaux ferreux, le verre et l'aluminium, les choses sont en place, les investissements sont réalisés pour obtenir un produit dont la qualité correspond à la demande du marché d'aujourd'hui. Pour ces trois matériaux, papiers, cartons, plastiques, nous vous demandons d'autoriser M. le Maire à lancer une consultation pour une étude qui, à partir des quartiers tests, nous permettra de développer la deuxième poubelle ou les points d'apport volontaire. C'est donc la phase préliminaire qui nous permettra ensuite une montée en puissance progressive en matière de tri et de valorisation et bien entendu, nous sollicitons également différents partenaires susceptibles d'apporter des aides financières pour la mise en oeuvre de ces opérations.

A l'heure actuelle, les quartiers tests n'ont pas encore été définitivement choisis mais le début prévisible de mise en place des collectes dans ces quartiers se fera mi-1999.

Je peux peut-être vous dire un mot sur la manière dont nous allons faire les expérimentations. Je vous ai dit qu'il pourrait y avoir dans certains quartiers du porte à porte mais dans d'autres quartiers, cela pourrait être de l'apport volontaire comme pour le verre actuellement. De plus, il est possible de demander aux ménages des niveaux de tri plus ou moins poussés. Je donne un exemple : en ce qui concerne les papiers, on peut envisager d'avoir une deuxième poubelle chez l'habitant dans laquelle on met tout l'ensemble papiers, cartons, plastiques mais on peut aussi dans d'autres endroits demander aux gens de faire un pré-tri des papiers, c'est-à-dire d'avoir les papiers journaux, les magazines dans une poubelle et les cartons et les emballages dans l'autre poubelle mélangés avec le plastique. C'est ce type qui sera expérimenté dans les quartiers tests.

Actuellement nous savons que nous aurons pour le test un quartier d'habitat pavillonnaire, un quartier d'habitat collectif type ancien comme dans la Boucle par exemple et un quartier d'habitat collectif type moderne. Par ailleurs, dans la collecte en apport volontaire des journaux, magazines et des autres matériaux en mélange dans la deuxième poubelle, nous pourrions avoir encore un autre type de quartier avec un habitat collectif de type moderne mais où la densité de la population et les espaces disponibles permettent de mettre des conteneurs au plus près des portes.

Mme GUINCHARD-KUNSTLER : D'abord j'aimerais savoir concrètement quand les premières expérimentations auront lieu ? Je crois qu'effectivement la philosophie que vous nous expliquez est intéressante, importante parce qu'on est dans une telle diversité d'habitats qu'il faut en tenir compte et je crois aussi qu'en même temps les Bisontins attendent ces tests.

Et puis je reprends la question de Jean-Claude DUVERGET sur l'éducation. On le sait partout où ça s'est passé en France, il a été mené toute une logique d'éducation, que ce soit directement auprès des habitants ou auprès des enfants qui sont des très bons relais vis-à-vis de leurs parents. Il faudra donc sûrement faire une démarche préalable d'information et de communication avant l'expérimentation sur le terrain. Est-ce qu'il est possible d'avoir une réponse à ces deux questions ? C'est surtout le délai qui m'intéresse.

Mme BULTOT : Dans le budget, nous avons mis des crédits pour les études et pour la sensibilisation. Nous sommes en mesure de dire aujourd'hui que les premières expériences de collecte sélective se feront à l'automne 1999. Pour l'instant, nous vous demandons de voter le lancement d'un appel d'offres pour un bureau d'études qui va nous aider à déterminer comment va se faire le type de collecte dans ces quatre quartiers et nous démarrerons à l'automne 1999 avec des personnes qui seront là pour sensibiliser la population et que j'appelle ambassadeurs du tri.

M. JACQUEMIN : Quel est le rôle exact d'ECO EMBALLAGES parce qu'à la lecture du dossier, j'ai un peu de mal à le cerner. J'ai compris qu'ECO EMBALLAGES va nous permettre d'instruire des dossiers de demandes d'aides financières, mais peut-être pouvons-nous le faire nous-mêmes ? Et au-delà de ce vecteur de demandes de subventions, quel est le rôle d'ECO EMBALLAGES dans le cadre de ce que vous appelez le contrat de programme de durée ?

M. LE MAIRE : On va vous l'expliquer, ce n'est pas compliqué du tout.

Mme BULTOT : ECO EMBALLAGES est une association avec laquelle on contractualise pour une certaine durée et dans ce cas précis nous allons contractualiser pour 6 ans. Elle nous donne des subventions à la tonne triée et nous assure, normalement pendant ce délai de 6 ans, d'avoir des subventions. Mais surtout dans l'avenir plus nous trierons de manière qualitative parce que les choses vont évoluer vers une qualité du tri, plus nous aurons des subventions à la tonne triée. Par ailleurs ECO EMBALLAGES nous assure les filières de reprise qui sont le débouché pour nos déchets que quelquefois elle nous paie, mais pas toujours notamment en ce qui concerne les cartons car cela dépend du marché.

M. LE MAIRE : On touche déjà quelques crédits d'ECO EMBALLAGES pour le peu de tri qu'on fait mais c'est intéressant.

M. JACQUEMIN : La création d'ECO EMBALLAGES avait résulté de la loi sur l'air ?

M. LE MAIRE : C'est Brice LALONDE qui avait imaginé cela. Il a fait des bonnes choses quand même pour les collectivités.

M. JACQUEMIN : ECO EMBALLAGES est un opérateur de statut public ?

M. LE MAIRE : C'est une société de statut privé. Je vous renvoie à vos notes du temps où vous étiez député, si vous vous y retrouvez.

M. LOYAT : Juste une remarque pour dire que la décision de collecte sélective, me semble-t-il, arrive particulièrement au bon moment dans le cadre de l'agglomération puisque le SYBERT qui peine à se mettre en place, rencontre en fait un succès plus grand que nous l'espérions il y a quelques mois, car des syndicats de collecte qui étaient particulièrement réfractaires se sont finalement décidés à y adhérer. Donc l'aire du SYBERT sera maintenant suffisante pour avoir quelque chose de cohérent concernant le traitement des déchets et la décision qui sera prise ce soir sera un signe, je crois, bien ressenti dans l'agglomération, le signe que Besançon également se lance avec ses particularités, avec ses difficultés aussi, car chacun sait que dans l'habitat vertical c'est plus difficile que dans l'habitat horizontal, mais ça sera un signe très positif pour des communes qui sont actuellement dans l'attente de ce centre de tri».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte l'ensemble de ces propositions.

Récépissé préfectoral du 31 décembre 1998.